

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU FONDS DE BOURSES DU PERSONNEL

Mandat :

Se rencontrer environ une fois par année (deux au maximum) pour prendre connaissance de l'état du fonds et réviser les critères d'admission.

Durée : Indéterminée

Composition :

Le Comité est composé de la directrice ou du directeur des Services aux étudiantes et étudiants, la représentante ou le représentant de chaque association (ABPPUM, AEUM, APAPUM, ATUM et la FÉÉCUM), la ou le registraire ou sa représentante ou son représentant, la directrice ou le directeur des Anciens et développement et l'adjointe au Service des bourses et du service d'aide financière à titre de personne ressource.